

CHAMPION DE LUXEMBOURG DE BEAUTE.
REGLES D'ATTRIBUTION.

Remarques préliminaires :

1. Le masculin générique s'applique au féminin de même que le singulier peut avoir un sens pluriel et vice-versa.
2. Définitions :
 - L.Ch. : Champion de Luxembourg de Beauté.
 - FCL : Fédération Cynologique Luxembourgeoise.
 - CACL : Certificat d'Aptitude au Champion de Luxembourg.
 - Centrale : membre de la FCL.
 - FCI : Fédération Cynologique Internationale.
 - Club : association canine membre d'une centrale ou affiliée à une centrale.

Le titre de L.Ch. sera attribué par la FCL, sur demande du propriétaire, au chien qui aura :

- a) obtenu **2 (deux) CACL** réalisés sur deux **expositions internationales** organisées par la FCL, sous 2 (deux) juges différents, reconnus par la FCI.
- b) obtenu **1 (un) CACL** réalisé sur une **exposition internationale** organisée par la FCL et un **2^e (deuxième) CACL** réalisé sur une **exposition nationale** organisée soit par une centrale, soit par un club et sous 2 (deux) juges différents, reconnus par la FCI.
- c) obtenu **1 (un) CACL**, sur une **exposition internationale organisée par la FCL**, en "Classe Champion" (titres reconnus par la FCI et la FCL seulement).
- d) obtenu **3 (trois) CACL** sur des expositions **nationales** organisées soit par la FCL, soit par une centrale, soit par un club et ceci à partir du 1^{er} janvier 2018 et sous 3 (trois) juges différents, reconnus par la FCI.

L'un de ces 3 (trois) CACL doit être obtenu à une exposition organisée par la FCL ou par une centrale soit nationale, soit internationale.

Si un chien a obtenu **2 (deux) Réserves-CACL** dans le cadre d'**expositions spéciales de race** organisées soit par le club, soit par la centrale, il faut noter que ces 2 (deux) Réserves-CACL ont la valeur d'un **(1) CACL**.

Si le **CACL** est attribué à un chien porteur du titre de L.Ch **déjà homologué et attribué** le jour de l'exposition, le CACL pourra être transféré au chien ayant obtenu le **CACL-Réserve**.

Des CACL, mâles et femelles, sont attribués dans les classes suivantes:

Champion - Travail - Intermédiaire et Ouverte.

La validité du CACL n'est pas limitée dans le temps.

Demande d'homologation du titre de Champion de Luxembourg :

L'intéressé s'adresse au secrétariat en vue de l'homologation du titre de L.Ch. par le formulaire prévu à cet effet. Sont jointes à cette demande une copie du pedigree, ainsi que la ou les copies de la ou des propositions en question.

Les frais de traitement de 35.00 Euro sont à verser en parallèle avec la demande sur le compte bancaire suivant :

BGL BNP Paribas :

IBAN LU69 0030 7513 9769 0000

BIC/SWIFT Code: BGLLLULL

La demande, moyennant le formulaire y prévu, est à envoyer à l'une des adresses suivantes :

fcldogoffice@gmail.com

ou

F.C.L. asbl

B.P. 69

L-4901 Bascharage

Veillez noter que les demandes d'homologation des titres de « Champion des Jeunes de Luxembourg de Beauté » et de « Champion des Vétérans de Luxembourg de Beauté » se font par le même formulaire que le titre L.Ch. contre paiement des frais de traitement de 20,00 Euro.